

VERS UNE STRATÉGIE CANADIENNE 2030
POUR LA BIODIVERSITÉ

FREINER ET INVERSER LA PERTE DE NATURE

MÉMOIRE DE VIGILANCE OGM - JUILLET 2023



VIGILANCE OGM

DESCRIPTION

Vigilance OGM est un organisme à but non lucratif, qui forme un réseau regroupant des groupes et des individus de divers horizons : agriculteur.rice.s, environnementalistes, consommateur.rice.s et citoyen.ne.s, tou.te.s préoccupé.e.s par ce que l'on met quotidiennement dans notre assiette et par l'impact des modes de production des cultures génétiquement modifiées et des pesticides associés sur la santé humaine et environnementale (notamment dans le contexte des crises du climat et de la biodiversité).

MISSION

1- Assurer une veille pour informer et sensibiliser nos membres et la population sur les enjeux et les actualités environnementales, de santé, économiques et politiques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) et des pesticides associés, et ce, du champ à l'assiette.

2- Mobiliser et soutenir la participation et les actions de nos membres et des citoyen-ne-s, pour que leurs voix soient entendues par les instances politiques et les entreprises, afin d'assurer de meilleures réglementations et des pratiques plus cohérentes relatives aux OGM et aux pesticides.

3- Encourager et soutenir les agriculteurs-trices afin d'accroître leur autonomie et de protéger leur santé face aux multinationales des semences et des pesticides.

4- Promouvoir des alternatives efficaces et crédibles aux modes de production industrielle liés aux OGM et favoriser une science indépendante. Et cela, afin d'encourager des pratiques d'agriculture plus respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et de la santé, en facilitant un travail de co-construction et de transmission des savoirs avec les agriculteurs-trices.

VISION

Vigilance OGM vise à créer un solide réseau d'individus et de groupes afin de faciliter le travail d'échange d'information, de coordination des actions et de mise en œuvre de meilleures pratiques pour un avenir sans OGM. Le tout, dans une perspective d'agriculture écologique, moins dépendante de l'agrochimie et de ces lobbies, des pesticides et pour une plus grande justice alimentaire.

VALEURS

L'action de Vigilance OGM est basée sur l'importance du **droit de savoir**, du **droit à un environnement sain et une alimentation saine**, du **droit à la transparence**, droit à une science indépendante et de l'application du **principe de précaution**, et ce, dans tous les domaines liés aux cultures OGM, au bénéfice des agriculteurs-trices, des consommateurs-trices et de la biodiversité.

PRÉAMBULE

Nous sommes heureux de pouvoir participer à ces consultations du gouvernement du Canada intitulées : ***Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité: Freiner et inverser la perte de nature***. Dans ce mémoire nous allons nous pencher « uniquement » sur le dossier des pesticides dont les impacts sur la biodiversité ne sont plus à démontrer en pleine extinction des espèces. L'ensemble des citoyen.ne.s du Canada et des milliers de scientifiques indépendants sont préoccupés par ce dossier et dénoncent les impacts sur la santé et sur notre environnement depuis de trop nombreuses années.

En 2023, il est grand temps qu'un gouvernement, comme celui du Canada, prenne enfin ses responsabilités et fasse preuve d'une **véritable volonté politique** afin de mettre en place un plan ambitieux pour diminuer notre dépendance aux pesticides et ainsi répondre à notre engagement tenu lors de la COP15 de réduire de 50% les impacts des pesticides d'ici 2030 (cible 7). Comme le soulignait la rapporteuse spéciale de l'ONU, Mme Hilala Helver, en 2017 *«Il faut une véritable volonté politique pour réévaluer et remettre en cause les intérêts corporatistes, les politiques incitatives et les relations de pouvoir qui maintiennent en place une agriculture industrielle étroitement tributaire de l'industrie agrochimique.»*¹

Dans un premier temps , vous trouverez une [lettre ouverte](#) signée par plus de 22 ONG et scientifiques qui exigent, de nouveau, que le gouvernement soit à la hauteur de la crise de la biodiversité à laquelle nous faisons face. Par la suite, nous avons trouvé important de commencer par un portrait, peu flatteur, des ventes et utilisations des pesticides au Canada afin de mieux contextualiser nos recommandations. Puis, nous avons essayé de répondre à trois questions directes posées lors de ces consultations. Pour finir, nous avons imaginé à quoi ressemblerait le succès.

¹ Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, 24 janvier 2017, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/34/48.

Nous avons confiance que le gouvernement prendra en considération les nombreuses recommandations de ce mémoire qui ne manqueront pas, nous en sommes sûrs, de faire écho aux dizaines d'autres mémoires provenant de scientifiques indépendants, d'ONG et de citoyen.ne.s.

LETTRE OUVERTE

[Lettre ouverte](#) signée par 25 ONG et scientifiques, parue dans *Le Devoir* le 10 juillet 2023.

Il faut mettre fin à notre dépendance aux pesticides

Le 15 mai dernier, M. Guilbeault, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, lançait des consultations sur l'élaboration de la *Stratégie 2030 pour la biodiversité* du Canada² pour faire suite aux promesses formulées dans le cadre de la COP 15 s'étant tenue à Montréal en décembre dernier. Afin de mettre un frein et de remédier à la perte de biodiversité, la cible 7 — beaucoup moins ambitieuse qu'initialement prévu — vise à diminuer de 50 % le risque global lié aux pesticides d'ici 2030.

Alors qu'il y a 60 ans, le livre *Printemps silencieux* de Rachel Carson dénonçait déjà l'utilisation abusive des pesticides et leurs impacts sur la biodiversité, il est consternant de voir que le Canada n'a jamais eu et n'a toujours pas de plan visant la diminution de l'utilisation des pesticides. Malgré un discours prônant la réduction de ceux-ci, leur utilisation n'a cessé d'augmenter au cours des 30 dernières années, notamment dans le secteur agricole. Les herbicides à base de glyphosate (HBG) sont les pesticides les plus utilisés sur la planète ainsi qu'au Canada, où un total de près de 470 millions de kilogrammes y a été vendu entre 2007 et 2018³. Les HBG représentaient 58 % des pesticides utilisés dans le secteur agricole au Canada en 2017, particulièrement pour les cultures génétiquement modifiées (GM) et les légumineuses, mais aussi en foresterie. Globalement, les ventes d'herbicides agricoles au Canada ont augmenté de 234 % entre 1994 et 2020⁴, incluant ceux à base de glyphosate dont les ventes ont augmenté de 51% uniquement entre 2007 et 2017.

² Le ministre Guilbeault lance des consultations sur l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité du Canada, 15 mai 2023 ([lien](#))

³ Bacon, M.-H.; Vandelac, L.; Gagnon, M.-A.; Parent, L. Poisoning Regulation, Research, Health, and the Environment: The Glyphosate-Based Herbicides Case in Canada. *Toxics* **2023**,11(2), 121; <https://doi.org/10.3390/toxics11020121>

Poisoning Regulation, Research, Health, and the Environment: The Glyphosate-Based Herbicides Case in Canada, *Toxics*, January 2023, Marie-Hélène Bacon and co. ([lien](#))

⁴ Genetically Modified Crops and Herbicides, CBAN Briefing, March 2023 ([lien](#))

Impacts sur la santé des écosystèmes et des populations

Depuis de nombreuses années, les spécialistes soulignent les lourdes menaces pesant sur la biodiversité et notre entrée dans la sixième extinction de masse. Or, les pesticides ont été identifiés comme l'une des causes de l'effondrement rapide et catastrophique du nombre d'espèces animales et végétales. Études après études, le déclin des oiseaux, des pollinisateurs et des insectes est associé à l'utilisation massive des pesticides qui se retrouvent au nord de l'Arctique jusqu'au fond de la forêt amazonienne. Au Canada, on asperge d'HBG la forêt boréale, lieu de grande biodiversité, malgré les demandes d'arrêt répétées de nombreuses communautés autochtones, et alors même que cette pratique n'est pas nécessaire (comme le démontre l'exemple du Québec qui l'a interdit depuis 2001).

Les objectifs nationaux et internationaux de préservation de la biodiversité ne pourront donc être atteints que si l'utilisation des pesticides est considérablement réduite. Nous pensons que le Canada doit se doter d'une stratégie pour la biodiversité comprenant des objectifs clairs et forts sur ce dossier.

De plus, alors que les effets délétères des pesticides pour les personnes exposées sont très bien documentés dans la littérature scientifique indépendante⁵, une réduction majeure de l'utilisation des pesticides permettrait à la fois de protéger la biodiversité et la santé des populations, faisant ainsi d'une pierre deux coups pour le gouvernement qui a aussi pour devoir de protéger la santé humaine.

Évaluations et utilisations préoccupantes

Il est donc urgent de mettre en place un plan de réduction crédible pour respecter nos engagements de réduction des impacts des pesticides de 50 % d'ici 2030.

Cela doit être accompagné d'une réforme profonde de l'évaluation des pesticides faite par Santé Canada. Cette nouvelle évaluation devra prendre en considération les impacts des formulations commerciales utilisées, et non pas uniquement les ingrédients déclarés « actifs » par les compagnies agrochimiques. Elle devra aussi être basée sur les plus récentes études scientifiques indépendantes revues par les pairs, et non pas majoritairement sur des études confidentielles réalisées par les firmes elles-mêmes.

Cette stratégie doit mettre de l'avant une cible de réduction nationale des ventes de pesticides d'au moins 50 %, comme s'est fixée l'Union européenne en 2020. À cette fin, il importe que toutes les orientations des politiques agricoles canadiennes prennent non

⁵ INSERM, 2021, www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/

seulement en considération ces cibles, mais qu'elles soutiennent et financent des alternatives agricoles intégrant une importante biodiversité (telle l'agriculture biologique) pour permettre aux agriculteur.rice.s de sortir de ce modèle de cultures industrielles basées sur les intrants chimiques. Il faut également accroître le soutien public à la recherche indépendante en agriculture et au transfert de connaissances, qui misent sur des agro-écosystèmes résilients et autonomes et qui ne reposent pas sur le recours accru aux intrants, mais plutôt sur le savoir et les services écologiques.

L'atteinte de ces objectifs ne pourra se faire sans régler le problème majeur de la capture scientifique et réglementaire des agences canadiennes responsables de l'évaluation et de l'encadrement réglementaire des pesticides par l'industrie agrochimique. Tant et aussi longtemps qu'elle existera, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) « favorisera les intérêts commerciaux au détriment des impératifs de santé publique et de protection de l'environnement⁶ ». Cette capture réglementaire s'est récemment illustrée dans le dossier des nouveaux OGM avec la volte-face de la ministre de l'Agriculture, M-C. Bibeau, sur la transparence volontaire finalement accordée aux entreprises de l'agrochimie, ou encore sur celui de la limite maximale des résidus (LMR) que Santé Canada a proposé d'augmenter à la demande des vendeurs de pesticides.

Nous demandons donc à M. Guilbeault une *Stratégie 2030 sur la biodiversité* qui respecte les demandes maintes fois répétées par les scientifiques indépendants, les citoyen.ne.s et les communautés autochtones à travers le Canada. Nous nous souhaitons aussi collectivement que les décisions émanant de cette stratégie soient — enfin — en cohérence avec les intentions énoncées et les engagements pris par le gouvernement canadien devant les 20 000 délégués de plus de 190 pays et États membres à la COP 15.

Signataires:

- Thibault Rehn, coordonnateur de Vigilance OGM
- Amandine François, coordonnatrice de Victimes des pesticides du Québec
- Léon Bibeau-Mercier, agr., président de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)
- Louise Vandelac et Marie-Hélène Bacon, Collectif de recherche écosanté sur les pesticides, les politiques et les alternatives (CREPPA), UQAM
- Maryse Bouchard, PhD, professeure agrégée, Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie et Chercheuse, Centre Hospitalier Universitaire Sainte-Justine
- Stéphanie Harnois, spécialiste des communications et affaires publiques, Fondation David Suzuki
- Karelle Trottier, chargée de projet en développement durable et santé environnementale, Réseau des femmes en environnement

⁶ Bacon, Marie-Hélène, Louise Vandelac, Marc-André Gagnon, and Lise Parent. 2023. "Poisoning Regulation, Research, Health, and the Environment: The Glyphosate-Based Herbicides Case in Canada" *Toxics* 11, no. 2: 121. <https://doi.org/10.3390/toxics11020121>

- Meg Sears, PhD, Prevent Cancer Now
- Mary Lou McDonald, présidente, Safe Food Matters
- Gaspar Lépine, coordinateur, Union Paysanne
- Catherine Lambert Koizumi, directrice générale, Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey (AGHAMW)
- Lise Parent, Université TÉLUQ, Collectif de recherche écosanté sur les pesticides, les politiques et les alternatives (CREPPA), UQAM
- Diego Creimer, directeur Finance et Biodiversité, Société pour la nature et les parcs - SNAP Québec
- Sarah-Katherine Lutz, directrice générale, ENvironnement JEUnesse
- Claire Bolduc, agr., ancienne présidente de l'Ordre des agronomes du Québec et préfète de la MRC de Témiscamingue
- Chantal Levert, coordinatrice générale, Réseau québécois des groupes écologistes - RQGE
- Bernie McKenna, président, Halifax Field Naturalists Society
- John Roff, Chair, St Margaret's Bay Stewardship Association
- Sydnee McKay, Stop Spraying and Clearcutting Mi'kma'ki (Nova Scotia)
- Beth Cranston, responsable communication & réseaux sociaux, Annapolis Waterkeepers
- Bev Wigney, Annapolis Environment & Ecology Group
- Charlotte Dawe, chargée de campagne conservation et politiques, Wilderness Committee
- Bob Bancroft, président, Nature Nova Scotia
- Patricia Egli, trésorière, Eastern Shore Forest Watch (ESFW)

SOMMAIRE

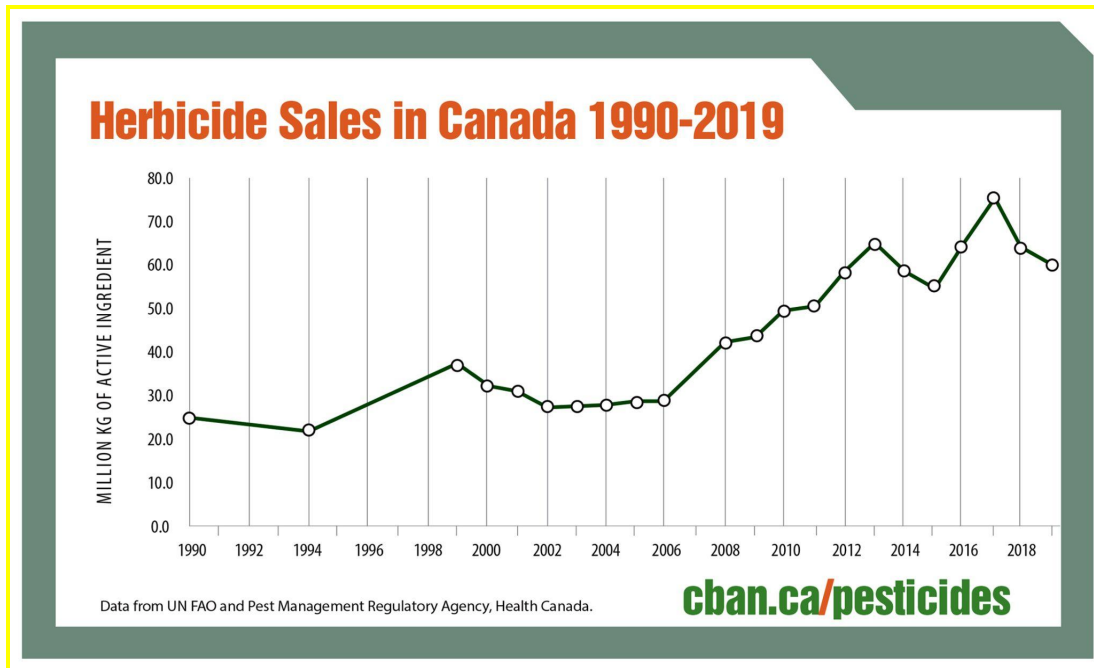
VIGILANCE OGM	0
PRÉAMBULE	2
LETTRE OUVERTE	5
SOMMAIRE	9
1) Le bilan accablant des pesticides au Canada	10
1.1 Mieux vaut prévenir que guérir	10
1.1.1 OGM = pesticides	11
1.1.2 Sortir du cercle vicieux	12
1.1.3 Nouveaux OGM	13
2) Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie 2030 pour la biodiversité pour qu'elle soit couronnée de succès ?	15
2.1 Une évaluation basée sur la science ?	15
2.1.1 L'importance de l'indépendance et de la transparence	18
2.1.2 S'inspirer de l'évaluation des médicaments pour améliorer la transparence	19
2.1.3 Effet Cocktail	20
2.2 Homologation conditionnelle et interdiction	21
2.3 Principe de précaution	23
3) Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050 ?	25
3.1 Écoconditionnalité	25
3.1.1 Le Plan environnemental de la ferme (PEF)	26
3.1.2 Cesser de soutenir les pratiques néfastes	27
4) Pour l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?	29
4.1 Portrait industrie agrochimique	29
4.2 Exclure l'industrie du processus décisionnel	31
4.2.1 Regarder la vérité en face	31
4.2.2 Exclure l'industrie du processus décisionnel	32
4.2.3 Arrêter de financer les lobbys	33
5) À quoi ressemblerait le succès ?	35
ANNEXE : LISTE DES RECOMMANDATIONS	37

1) Le bilan accablant des pesticides au Canada

Voici le portrait, peu flatteur, des ventes et utilisations des pesticides au Canada — afin de mieux contextualiser nos recommandations — mais aussi pour faire le lien clair que les OGM sont faits pour vendre des pesticides, et que malheureusement cela ne fonctionne que trop bien : il est du devoir du gouvernement de casser ce cercle vicieux et non de l'encourager, comme on l'a vu récemment avec la déréglementation des nouveaux OGM.

1.1 Mieux vaut prévenir que guérir

Premièrement, il est primordial de comprendre que le meilleur moyen de protéger la biodiversité est, naturellement, de prévenir plutôt que guérir. En effet, nous pensons qu'il est primordial d'avoir un plan solide de diminution de l'utilisation des pesticides, ce qui n'est pas le cas. Il semble que le gouvernement ne semble pas réussir à freiner l'augmentation de leurs utilisations comme le démontre le dernier rapport (ci-dessous) concernant les ventes de produits antiparasitaires en 2019⁷. Cette hausse est principalement due à une augmentation de la vente des herbicides. Leurs ventes sont passées de 21,91 millions de kg i.a (ingrédients actifs) à 59,40 millions de kg i.a en 2019, soit une multiplication de 2,7.



⁷ Rapport sur les ventes de produits antiparasitaires en 2019, Agence de réglementation de lutte antiparasitaire (ARLA)

L'augmentation de l'utilisation des herbicides au Canada ne découle pas de l'expansion de la superficie des terres agricoles. En effet, entre 1996 et 2016, la superficie des terres mises en culture au Canada a très peu augmenté, passant de 34,9 millions à 37,8 millions d'hectares⁸. En fait, l'augmentation des ventes s'explique davantage par l'augmentation de leur « intensité d'utilisation », soit la quantité d'herbicides appliquée par unité de surface.

Cette augmentation des ventes s'est accompagnée d'un accroissement et d'une diversification des mauvaises herbes résistantes aux herbicides.⁹ Les cultures génétiquement modifiées (GM) ont accéléré et aggravé ce phénomène. L'introduction de cultures tolérantes aux herbicides, particulièrement celles appelées « Roundup Ready » qui tolèrent le glyphosate, s'est soldée par la pulvérisation répétée du même herbicide sur de vastes superficies de terres agricoles. Rien de surprenant alors que les pesticides à base de glyphosate (famille des acides phosphoniques et dérivés) sont de loin les plus utilisés au Canada et représentent 38 % des ventes de pesticides toutes catégories confondues.¹⁰

1.1.1 OGM = pesticides

L'utilisation de cultures génétiquement modifiées (GM) est intimement liée à l'utilisation d'herbicides depuis plus de vingt-cinq ans. Avec l'adoption généralisée des cultures GM, l'utilisation d'herbicides a augmenté de façon spectaculaire..

La totalité des cultures GM cultivées au Canada est génétiquement modifiée pour être tolérantes à un ou plusieurs herbicides. Certaines ont des caractéristiques GM supplémentaires (résistance aux insectes ou faible teneur en lignine).¹¹

Jusqu'en 2016, le marché mondial des cultures GM était dominé par six entreprises - Monsanto, Dupont, Syngenta, Dow, Bayer et BASF. Après une vague de fusions, ces marchés sont désormais contrôlés par seulement quatre entreprises : Bayer a acheté Monsanto, Dow et Dupont ont fusionné et se sont rebaptisés Corteva, ChemChina a acheté Syngenta, et une partie des activités de Bayer et de Monsanto a été vendue à

⁸ Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01- Utilisation des terres, données chronologiques du Recensement de l'agriculture ([lien](#))

⁹ The International Herbicide-Resistant Weed Database. Online. Wednesday, April 13, 2022 ([lien](#))

¹⁰ Rapport sur les ventes de produits antiparasitaires en 2019, Agence de réglementation de lutte antiparasitaire (ARLA)

¹¹ CBAN Factsheet: Genetically Modified Crops and Herbicides. December 2020 ([lien](#))

BASF. Les ventes de pesticides et de semences GM sont étroitement liées à ces entreprises.

Les 4 géants de l'agrochimie (Bayer-Monsanto, ChemChina-Syngenta, BASF, et Corteva) contrôlent 70 % du marché mondial des pesticides et les 4 géants des semences (Bayer-Monsanto, Corteva, ChemChina-Syngenta, et Limagrain) contrôlent 67 % du marché mondial des semences.¹²

Comme l'a constaté la Rapporteuse spéciale au droit à l'alimentation de l'ONU¹³, la puissance financière de cette industrie lui permettrait efficacement :

- de nier systématiquement les risques et les impacts des pesticides pour la santé humaine et l'environnement,
- de mettre en place des stratégies de marketing « *non éthiques et agressives* » visant les agriculteurs et la population,
- de « *bloquer* » les réformes et les restrictions sur leurs utilisations en menant d'intenses campagnes de lobbying auprès des gouvernements.

1.1.2 Sortir du cercle vicieux

Dans un modèle économique capitaliste, la principale raison d'être des compagnies de l'agrochimie est de vendre toujours plus de produits. **Cette stratégie, intégrée dans la logique du modèle agro-industriel, a généré un véritable cercle vicieux de l'utilisation des pesticides au Canada.**

Pour contrôler les mauvaises herbes résistantes au glyphosate engendrées par leur modèle, les entreprises ont donc génétiquement modifié des plantes pour tolérer des "anciens" herbicides comme le 2,4-D et dicamba.

- Monsanto a lancé (2017) un soja génétiquement modifié tolérant au dicamba et au glyphosate (Roundup Ready™ Xtend™).
- DowDupont (Corteva) vend du maïs GM (2017) et du soja GM (2018) tolérants au 2,4-D et au glyphosate. (Enlist™).
- En 2020, le Canada a approuvé le maïs de Monsanto tolérant à quatre herbicides, y compris le 2,4-D et le dicamba.

¹² The Rise of Mega-companies in the Global Food System: Implications for Economic and Environmental Sustainability -Jennifer Clapp- University of Waterloo ([lien](#))

¹³ [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation](#), 24 janvier 2017, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/34/48

L'introduction de ces nouvelles cultures GM tolérantes aux herbicides répétera et approfondira le cycle d'utilisation croissante des herbicides et l'évolution des mauvaises herbes résistantes, un véritable cercle vicieux.

C'est le devoir du gouvernement du Canada de briser ce cercle vicieux pour la santé des Canadiens et Canadiennes et de notre environnement. Il est donc inconcevable pour nous qu'en 2022, le gouvernement vise encore à l'alimenter comme on le constate actuellement avec les nouveaux OGM.

1.1.3 Nouveaux OGM

Vigilance OGM a énormément travaillé pour dénoncer les consultations menées par Santé Canada¹⁴ et l'Agence d'inspection des aliments (ACIA)¹⁵ qui souhaitent répondre à la demande des lobbys des OGM et des pesticides en leur laissant les clés de la réglementation de certains nouveaux organismes génétiquement modifiés (OGM), créés via l'édition du génome.¹⁶

Si le gouvernement s'obstine à vouloir aller de l'avant, les conséquences néfastes seront nombreuses. **Dans le cas des pesticides, cela ouvrirait encore davantage la porte à plus de cultures GM tolérantes aux herbicides et accélérerait le cercle vicieux de leur utilisation au lieu de le briser.** Tout cela, en poussant pour un modèle agricole toujours plus industrialisé et ses nombreux impacts sur les changements climatiques et la biodiversité.

En laissant l'industrie s'autoréguler comme c'est le cas pour certains nouveaux OGM, il y aurait aussi des conséquences graves sur **la perte de confiance des citoyens envers nos institutions réglementaires.**

La perte d'autonomie des agriculteurs sur leurs fermes face aux géants de l'agrochimie serait encore aggravée, avec moins de choix de semences et l'augmentation du prix des entrants, comme c'est constaté depuis 25 ans avec la consolidation des monopoles.

Cela n'a pas manqué d'alerter de nombreux acteurs, parmi lesquels : agriculteur.ice.s, transformateur.ice.s, groupes environnementaux et groupes de protections des consommateurs. En effet, **plus de 105 groupes à travers le Canada** ont fait parvenir au nouveau ministre de la Santé et à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, une

¹⁴ Consultation : Les nouvelles orientations concernant le règlement sur les aliments nouveaux, axées sur la sélection végétale ([lien](#))

¹⁵ Consultation : Résumé des lignes directrices servant à déterminer si un végétal est assujéti à la partie V du Règlement sur les semences. ([lien](#))

¹⁶ L'édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, risques et conséquences inattendues, CBAN et Vigilance OGM 2021 ([lien](#))

lettre appelant à la transparence et à la surveillance par le gouvernement de tous les aliments et semences génétiquement modifiés.¹⁷

***1- Nous recommandons donc :** au gouvernement d'exercer, au MINIMUM, une surveillance de tous les aliments et les semences génétiquement modifiés, incluant ceux qui sont issus de l'édition du génome. Tous les aliments et les semences génétiquement modifiés devraient faire l'objet d'une évaluation de leur innocuité par le gouvernement, et être obligatoirement déclarés au gouvernement.*

Les recommandations afin de sortir de notre modèle agricole sont nombreuses et pourraient faire l'objet d'un rapport complet. Dans le contexte actuel, nous nous limiterons à une recommandation.

¹⁷ Appel à la transparence et à la surveillance gouvernementale pour tous les aliments et les semences génétiquement modifiés : aucune exemption réglementaire ne doit être tolérée ([lien](#))

2) Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie 2030 pour la biodiversité pour qu'elle soit couronnée de succès ?

Pour que la *Stratégie 2030 pour la biodiversité* soit couronnée de succès dans le dossier des pesticides, il faut que le gouvernement commence à bien évaluer les impacts des pesticides — en arrétant de systématiquement minimiser. Cela doit être accompagné d'une **réforme profonde de l'évaluation des pesticides** faite par le gouvernement du Canada. Cette nouvelle évaluation devra **prendre en considération les impacts des formulations commerciales utilisées**, et non pas uniquement les ingrédients déclarés « actifs » par les compagnies agrochimiques. Elle devra aussi être **basée sur les plus récentes études scientifiques indépendantes revues par les pairs**, et non pas majoritairement sur des études confidentielles réalisées par les firmes elles-mêmes.

Ce chapitre décrit en détail nos recommandations en lien avec l'évaluation des pesticides faites par le gouvernement du Canada.

2.1 Une évaluation basée sur la science ?

Afin de protéger la santé des agriculteur.ice.s et de la population canadienne envers les impacts des pesticides, nous devons comprendre comment ils sont évalués par le gouvernement fédéral. Les nombreuses lacunes des outils d'évaluations utilisés privent le Canada de la connaissance des réels impacts des pesticides. Ceux-ci sont alors systématiquement minimisés.

Premièrement, il est important de rappeler que l'évaluation des pesticides de Santé Canada est certes basée sur certaines études indépendantes, mais elle l'est **principalement** sur des études commanditées et financées par les fabricants eux-mêmes. Ces résultats n'ont donc jamais subi une relecture par les pairs, et ne sont pas publiés dans des revues scientifiques. **Ces études sont protégées par le secret commercial : seuls les experts des agences y ont accès.**

Cette science « privée » n'est pas transparente.

Sachant que la revue par les pairs est un pilier fondamental en science, cela pousse de nombreux scientifiques à dénoncer l'évaluation des pesticides et des OGM :

“Il est évident que l'on ne peut pas vraiment prétendre qu'il s'agit d'une réglementation scientifique si la science qui la sous-tend n'est pas soumise à un examen par les pairs.”

Dr Conrad Brunk , co-directeur, groupe d'experts
de la société royale sur les biotechnologies¹⁸

Étude de cas : Réévaluation du glyphosate en 2017

Le cas le plus flagrant et le mieux documenté est la réévaluation du glyphosate faite par Santé Canada en 2017. En effet, cette évaluation se base sur un faible nombre d'études, majoritairement issues de l'industrie et datant de plusieurs décennies comme le démontre l'avis d'objection déposé par deux chercheuses de l'UQAM.

Voici leurs découvertes majeures¹⁹ :

- L'évaluation a pris en compte moins de 1% de l'abondante littérature scientifique depuis le début des années 1970, sur les effets du glyphosate et des herbicides à base de glyphosate (HBG) sur la santé et l'environnement.
- Le volet concernant l'évaluation par l'ARLA des « dangers toxicologiques », repose sur 118 références provenant de l'industrie qui ne sont pas publiées, c'est à dire non accessibles au grand public. Pour les 7 autres références, censées être publiées, les auteurs et les lieux de publication ne sont pas identifiés.
- Ces références, qui datent déjà de plusieurs années, ne correspondent aucunement à l'état actuel des connaissances. En effet, 80.5% des références de ce volet d'évaluation ont été produites avant 1996. C'est d'ailleurs une des critiques de la Vérificatrice générale dans son rapport de 2015 qui recommande que l'ARLA : *“doit utiliser les plus récentes données et connaissances scientifiques disponibles dans le cadre de ses réévaluations pour confirmer que les risques pour la santé et l'environnement posés par les pesticides présents depuis longtemps sur le marché demeurent dans les limites acceptables.”*²⁰
- C'est ainsi que sur la base de 95 références provenant de l'industrie et datant de plus de 20, de 30 ou de 40 ans, la section « dangers toxicologiques » du

¹⁸ Extrait du documentaire Modifié de Aube Giroux, 2017 ([extrait](#)) 'It is just an obvious point that you can't really claim that it is science base regulation if science behind it is not peer reviewable'

¹⁹ Avis d'objection à la décision de réévaluation RDV2017-01 de l'ARLA sur le Glyphosate, déposé par la professeure Louise Vandelac de l'UQAM et la chercheuse Marie-Hélène Bacon, en juin 2017. ([lien](#))

²⁰ La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable Automne 2015 ([lien](#))

document PRVD2015-01 prétend conclure, que « les produits contenant du glyphosate ne présentent pas de risques inacceptables pour la santé humaine ou l'environnement » ou que « Il est peu probable que les produits contenant de l'acide de glyphosate nuisent à la santé humaine... » (ARLA, 2015:3). Compte tenu de l'évolution rapide de la recherche sur les impacts de certaines substances et cocktails chimiques sur la santé, cette étude ne correspond aucunement aux exigences scientifiques.

Il n'est donc malheureusement pas surprenant que Santé Canada ait classé le glyphosate comme « non cancérigène probable » contrairement au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui le classe comme « cancérigène probable » depuis 2015.²¹

Le CIRC base son analyse essentiellement sur les études publiées dans les revues scientifiques, à l'exception de rares cas où les données d'études industrielles sont publiques. Cela signifie qu'en très grande majorité, le CIRC considère des études qui ont subi une relecture par les pairs, c'est-à-dire des études réalisées par des chercheurs académiques, qu'un comité de lecture (constitué de spécialistes) a approuvé pour publication, après l'avis d'autres experts. **Les données sont librement accessibles et les expériences reproductibles.**

Le gouvernement du Canada ne peut donc pas prétendre que son évaluation des pesticides est basée sur la science si cette science n'est pas transparente et ne peut pas être vérifiée par des pairs. En 2022, il est urgent de tirer leçon des histoires précédentes comme celles de la cigarette et de l'amiante, qu'on laisse se perpétuer à la lumière des "Monsanto papers" (voir chapitre 3.2.1), au détriment de la santé publique.

***2- Nous recommandons donc que :** le gouvernement du Canada base son évaluation des pesticides essentiellement sur des études indépendantes, incluant une revue de littérature la plus récente possible.*

***3- Nous recommandons donc que :** le gouvernement du Canada "utilise les plus récentes données et connaissances scientifiques disponibles dans le cadre de ses réévaluations pour confirmer que les risques pour la santé et l'environnement posés par les pesticides présents depuis longtemps sur le marché demeurent dans les limites acceptables", à l'instar de la Vérificatrice générale du Canada.²²*

²¹ IARC Monograph on Glyphosate, 2015 ([lien](#))

²² La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable Automne 2015 ([lien](#))

2.1.1 L'importance de l'indépendance et de la transparence

En février 2019, dans l'émission [Les Années lumière](#), Chantal Srivastava présente les résultats d'une nouvelle étude parue dans la revue *Environmental Sciences Europe*²³ qui amplifie la controverse au sujet du potentiel cancérigène du glyphosate. Cette étude a analysé le corpus de données utilisées par le CIRC et celui de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) pour évaluer un élément bien précis : la génotoxicité – c'est-à-dire la faculté de modifier l'ADN, une propriété souvent associée au développement de cancers.

Les résultats révèlent que l'EPA a surtout utilisé les données du fabricant, qui, dans 99 % des cas, ne rapportent aucun lien avec l'apparition de cancers. De son côté, le CIRC a plutôt considéré les données publiées dans la littérature scientifique révisée par les pairs ; des études qui, dans 70 % des cas, ont établi un lien avec le cancer.

“ Je ne pense pas qu'il y a une controverse scientifique : les publications évaluées par les pairs qui sont publiées, elles, concluent majoritairement qu'il y a un problème ; et [celles] qui concluent qu'il n'y a pas de problèmes, [sont celles] qui viennent de compagnies. Quand on dit qu'il n'y a pas de bons et de méchants, il faut quand même dire qu'il y a plutôt des gens crédibles et des gens pas crédibles. ”

Yves Gingras, sociologue des sciences, UQAM²⁴

La littérature scientifique indépendante fait état de risques sérieux pour la santé humaine associés aux pesticides de synthèse, en particulier au niveau reproducteur, endocrinien, neurologique, respiratoire, et de risques plus élevés de cancers. Or, les études indépendantes sont malheureusement très peu considérées par le gouvernement du Canada.

Les résultats de la science indépendante sont souvent écartés parce qu'ils utilisent des protocoles innovants qui ne respectent pas les standards des protocoles obsolètes reconnus par les gouvernements comme le Canada.

Compte tenu de l'omniprésence des pesticides dans nos écosystèmes et nos organismes, **il est urgent que le gouvernement rende ces évaluations totalement transparentes : c'est une question de confiance.** Cette confiance est particulièrement importante en ces

²³ How did the US EPA and IARC reach diametrically opposed conclusions on the genotoxicity of glyphosate-based herbicides? ([lien](#))

²⁴ Les années lumières, 17 février 2019 , Le débat scientifique sur le glyphosate : Les explications de C. Srivastava ([lien](#))

temps de pandémie, où en l'absence de transparence, la méfiance à l'égard des institutions ne cesse de croître.

4- Nous recommandons donc que : toutes les études utilisées lors de l'évaluation et de l'homologation des pesticides soient rendues publiques pour qu'elles puissent être vérifiées par des pairs au besoin.

2.2.2 S'inspirer de l'évaluation des médicaments pour améliorer la transparence

En ce qui concerne la transparence dans l'évaluation des pesticides, une piste intéressante est ce que Santé Canada a fait pour l'homologation des médicaments. En effet, une décision de cour²⁵ a obligé Santé Canada à rendre disponibles toutes les données cliniques soumises pour l'homologation des médicaments, faisant ainsi du Canada un « leader » en matière de transparence. Depuis, Santé Canada a mis en ligne un portail donnant facilement accès à l'ensemble des données.²⁶

La loi Vanessa²⁷ donne l'autorité au ministre de rendre publiques toutes les études pour raison de santé publique et aide les chercheurs en pharmacovigilance à avoir accès aux données. Cela place la santé publique à un niveau supérieur au "Confidential business information" (CBI) ou renseignements commerciaux confidentiels (RCC).

Pour aider la recherche en santé publique et autres domaines connexes, Santé Canada a mis en place un site qui répertorie tous les effets indésirables des utilisateurs²⁸ de médicaments. Il existe bien déjà un site qui répertorie les rapports accident²⁹ pour les pesticides, mais ce système est perfectible afin d'identifier plus rapidement les effets potentiellement non identifiés lors de l'évaluation.

5- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada mette en place un portail qui donne librement accès aux données sur lesquelles l'évaluation des pesticides est basée, en s'inspirant de l'évaluation des médicaments.

6- Nous recommandons donc que : la loi des produits antiparasitaires donne clairement et sans équivoque l'autorité au ministre de rendre publiques toutes les études pour raison de santé publique, comme c'est le cas avec la loi Vanessa.

²⁵ Peter Doshi against Attorney General of Canada , 2018 ([lien](#))

²⁶ Recherche de renseignements cliniques sur les médicaments et instruments médicaux ([lien](#))

²⁷ Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses (Loi de Vanessa) ([lien](#))

²⁸ Recherche dans la base de données en ligne des effets indésirables de Canada Vigilance ([lien](#))

²⁹ Rapport d'incident en lien avec des pesticides par matière active, Santé Canada ([lien](#))

***7- Nous recommandons donc que :** le gouvernement du Canada mette en place un répertoire en ligne qui liste les effets des pesticides sur la santé des utilisateurs et des citoyens afin d'aider les chercheurs en santé publique et autres domaines connexes.*

2.1.3 Effet Cocktail

Depuis 2006, la Loi sur les produits antiparasitaires exige que l'ARLA tienne compte de l'exposition globale et des effets cumulatifs sur la santé et applique des marges de sécurité lorsqu'elle réévalue les risques sanitaires. *“Toutefois, elle (l'ARLA) n'avait pas évalué les effets cumulatifs des pesticides sur la santé lorsque cela était requis”* comme l'a constatée la Vérificatrice générale.³⁰

Lors du processus d'homologation de pesticides, des études toxicologiques et écotoxicologiques doivent être présentées par les compagnies désirant mettre sur le marché canadien leurs formulations commerciales afin d'en évaluer les impacts sur la santé et l'environnement, selon les exigences des organismes d'évaluation. **Or, ces études sont faites en analysant les impacts du principe “actif” seul.**

D'un point de vue scientifique, cette façon de faire est très discutable, comme le souligne le comité d'experts sur les tests intégrés pour les pesticides³¹. La prise en compte du principe actif seul lors des tests toxicologiques est une lacune du processus d'homologation³² parce qu'aucun individu n'est exposé seulement au principe actif. Plusieurs recherches ont démontré que la formulation commerciale d'un pesticide peut avoir des effets plus néfastes que l'ingrédient dit actif. Des études menées sur les formulations commerciales à base de glyphosate³² et autres pesticides les plus vendus au monde³³, montrent entre autres que la formulation commerciale peut être **1000 fois plus toxique que le glyphosate seul.**³⁴

Le gouvernement du Canada connaît ces formulations commerciales, mais refuse de les divulguer sous couvert du secret industriel.

³⁰ La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable, automne 2015 ([lien](#))

³¹ CETIP, Comité d'experts sur les tests intégrés pour les pesticides. (2012). *Nouvelles technologies et évaluation de la sécurité chimique*. Conseil des académies canadiennes, Ottawa.

³² N.Defargeand et al. Toxicity of formulants and heavy metals in glyphosate-based herbicides and other pesticides, Toxicology Reports Volume 5, 2018, Pages 156-163 ([lien](#))

³³ Mesnage, R., et al. (2015). Potential toxic effects of glyphosate and its commercial formulations below regulatory limits. *Food Chem Toxicol.*, 83 : 133-153.

³⁴ Toxicity of formulants and heavy metals in glyphosate-based herbicides and other pesticides

8- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada utilise des études toxicologiques et écotoxicologiques réalisées sur les formules commerciales, en commençant par celles les plus vendues au Canada.

“Les termes "glyphosate" et "Roundup" ne peuvent pas être utilisés de manière interchangeable et vous ne pouvez plus utiliser "Roundup" pour tous les herbicides à base de glyphosate. Par exemple, vous ne pouvez pas dire que le Roundup n'est pas cancérigène.. Nous n'avons pas effectué les tests nécessaires sur la formulation pour faire cette déclaration. Les tests effectués sur les formulations sont loin d'atteindre le niveau de l'ingrédient actif.”³⁵

Donna Farmer, toxicologue en chef de Monsanto

2.2 Homologation conditionnelle et interdiction

Dans cette section, nous reprenons les constats et deux des recommandations de la Vérificatrice générale de 2015³⁶ qui ont été acceptés par l'ARLA, mais pas encore complètement mis en place 7 ans plus tard.

Dans son rapport, elle critique sévèrement l'évaluation des pesticides³⁷. Elle constate que de nombreux pesticides sont mis sur le marché sans avoir été totalement étudiés (homologation conditionnelle) et que ces produits peuvent être utilisés durant plus de 10 ans sans être homologués, comme c'est le cas pour de nombreux néonicotinoïdes.

La Vérificatrice précise : *“les néonicotinoïdes sont maintenant largement soupçonnés de causer des dommages écologiques importants. Leurs effets potentiellement négatifs sur les abeilles ont jusqu'ici constitué l'inquiétude la plus importante. Selon de récentes études, les effets des néonicotinoïdes sur les écosystèmes sont plus larges, et affectent par exemple les oiseaux, les vers de terre, les autres pollinisateurs et les invertébrés aquatiques.”³⁸*

9- Nous recommandons donc que : “L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire devrait s'assurer que les titulaires respectent l'échéancier indiqué dans les

³⁵ “Monsanto Secret Documents: Monsanto Papers: Secret Documents,” Baum Hedlund, Monsanto's Lead Toxicologist Donna Farmer emails fellow Monsanto scientists and executives, declaring that Monsanto has not done proper testing on their bestselling weedkiller Roundup and they cannot say it's not a carcinogen. ([lien](#))

³⁶ La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable, Automne 2015 ([lien](#))

³⁷ La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable, Automne 2015 ([lien](#))

³⁸ La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable, Automne 2015 ([lien](#))

homologations conditionnelles pour la présentation de l'information requise. Elle devrait également évaluer les données à l'intérieur du délai de deux ans qu'elle s'est fixé pour déterminer si les produits antiparasitaires et les principes actifs restent acceptables", à l'instar de la Vérificatrice générale du Canada.

"Dans l'ensemble, nous avons constaté que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire n'avait pas révoqué en temps opportun l'homologation de certains pesticides après avoir déterminé que ces produits présentaient des risques inacceptables. Dans tous les cas sauf un, il a fallu à l'Agence entre 4 et 11 ans pour révoquer l'homologation."

*"Ces constatations sont importantes parce que les longs délais pour révoquer l'homologation de pesticides présentant des risques inacceptables prolongent la période d'exposition des travailleurs, de la population et de l'environnement à ces risques. La Loi sur les produits antiparasitaires stipule que l'objectif principal de l'Agence est de prévenir les risques inacceptables des pesticides pour les personnes et l'environnement. De longs délais vont donc à l'encontre de l'objectif statutaire de l'Agence."*³⁹

10- Nous recommandons donc que : *"lorsque l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire détermine que les risques que présente un pesticide sont inacceptables pour tous les usages, elle devrait intervenir en temps opportun pour révoquer l'homologation de ce pesticide," à l'instar de la Vérificatrice générale du Canada.*

Pour nous, cette intervention devrait être immédiate sans laisser l'industrie pouvoir "écouler son vieux stock " au détriment de la santé des citoyen.ne.s du Canada.

Il existe 46 pesticides interdits⁴⁰ en Europe, mais qui sont encore autorisés par l'ARLA au Canada. Ces 46 pesticides ont été interdits, car ils représentaient un trop grand risque pour la santé et/ou l'environnement.

11- Nous recommandons donc que : *tous les pesticides interdits dans toute autre législation faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soient aussi interdits au Canada, le plus rapidement possible.*

12- Nous recommandons donc que : *Santé Canada interdise tous les pesticides avérés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques ou perturbateurs endocriniens.*

³⁹ La sécurité des pesticides : Rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable, Automne 2015 ([lien](#))

⁴⁰ Cleaner, Greener, Healthier, A Prescription for Stronger Canadian Environmental Laws and Policies, David R. Boyd, 2015 ([lien](#))

2.3 Principe de précaution

Le principe de précaution adopté en 1992 lors du Sommet de la Terre, était qu' « *en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement* ».

Depuis, le principe de précaution a souvent été évoqué dans des dossiers relevant du domaine de la santé comme dans la loi canadienne sur les pesticides qui inclut ce principe. **Cependant, le gouvernement Canada ne semble pas avoir compris l'essence de ce principe de précaution, ce qui est problématique.**

Pour rappel, les pesticides sont par définition toxiques, on ne peut donc pas se permettre de les répandre largement dans l'environnement, dans l'eau et dans nos aliments sans savoir si les humains, la faune et la flore en subiront un jour des conséquences nocives.

Actuellement, les pesticides sont homologués, puis on attend de voir s'il y aura des effets nocifs mesurables, même s'il existe une large littérature scientifique qui suggère que le risque n'est pas négligeable. **Cette attente va à contre sens du principe de précaution.**

La petite ville de Hudson au Québec avait adopté un règlement bannissant l'usage de pesticides dans certains secteurs en raison de la proximité d'habitations ou de sources d'eau. Cette municipalité s'est fait poursuivre par la compagnie d'arrosage de pesticides Spraytech.

Dans l'affaire Spraytech⁴¹, la Cour suprême du Canada s'est appuyée sur le principe de précaution comme fondement pertinent pour valider la décision de bannir les pesticides dans cette localité.

13- Nous recommandons donc que : *en absence de données probantes sur la toxicité d'un pesticide, le principe de précaution soit appliqué.*

⁴¹ Canada Ltée (Spraytech, Société d' arrosage) v. Hudson (Town), [2001] 2 S.C.R. 24 1, 200 1 SCC 40 ([lien](#))

3) Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050 ?

Pour atteindre les cibles de 2030 dans le dossier des pesticides, il faut que l'ensemble des politiques — particulièrement en agriculture — soient alignés dans le même sens : celui visant la fin de notre dépendance aux pesticides.

Ce chapitre tente de trouver des **pistes de solutions basées sur l'écoconditionnalité**.

*Cette section est tirée du mémoire déposé dans le cadre de la **Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques** par l'Union paysanne, en 2019, ([lien](#)) et du mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le prochain **Cadre stratégique agricole (2023-2028)** d'Équiterre ([lien](#)).*

3.1 Écoconditionnalité

Pour effectuer cette transition majeure du paysage agricole et diminuer l'utilisation des pesticides, un bon moyen dont dispose le gouvernement du Canada réside dans **des mécanismes d'écoconditionnalité et de taxation**. Les mécanismes d'écoconditionnalité sont des conditions à respecter pour pouvoir recevoir de l'aide financière de la part de l'État. Toutes les mesures prises devraient aller dans ce sens.

Ces mécanismes d'attribution d'aide en lien avec les bonnes pratiques écologiques devraient être largement étendues, au point où il en reviendrait plus cher aux consommateurs-trices d'acheter des produits provenant d'une agriculture non écoresponsable et non le contraire, comme c'est le cas en ce moment. Par exemple, les aliments destinés au marché de l'exportation devraient se voir privés d'aide gouvernementale, de même que les aliments importés devraient être taxés. Ceci aurait pour effet de stimuler le marché local qui deviendrait plus attirant. L'argent tiré de ces taxes pourraient servir à constituer un fonds monétaire à l'établissement d'une agroécologie paysanne dans le pays.

3.1.1 Le Plan environnemental de la ferme (PEF)

Le Plan environnemental de la ferme est l'outil principal de mise en place de pratiques agro-environnementales à la ferme. Une des approches privilégiées est de bonifier le soutien financier pour la mise en œuvre des mesures environnementales, tant au niveau des infrastructures que des pratiques agricoles, dans le cadre du PEF. Pour réussir et rejoindre un maximum de producteurs, cette approche devrait être adaptée à leur réalité, en fonction du type de production et des conditions locales et régionales.

***14- Nous recommandons donc que :** la stratégie sur la biodiversité aide à faciliter l'adoption par davantage d'agriculteurs du plan environnemental de la ferme permettant d'atteindre des objectifs environnementaux clairs. De nouvelles ressources financières et éducatives devraient être rendues disponibles.*

***15- Nous recommandons donc que :** le PEF inclut un plan de fertilisation raisonnée et plusieurs autres aspects liés à l'approche systémique à la ferme (voir plus bas les éléments à inclure dans le PEF).*

***16- Nous recommandons donc que :** le recours à des services-conseils privés indépendants pour la réalisation des PEF soit être subventionné à 100%.*

***17- Nous recommandons donc que :** la mise en œuvre de solutions techniques et financières qui vont favoriser l'implantation progressive des PEF en priorisant les impacts environnementaux selon les types d'exploitations et leur taille.*

***18- Nous recommandons donc que :** la stratégie sur la biodiversité appuie un mécanisme de suivi et d'évaluation indépendant de la progression de la mise en œuvre du PEF. Idéalement, une révision aux 3 ans maximum devrait être faite pour assurer l'efficacité des programmes. Cela demande un niveau d'investissement élevé de la part du gouvernement dans les services-conseils et l'accompagnement des agriculteurs.*

Nous recommandons d'évaluer la réussite du PEF à l'aide des indicateurs suivants :

- Protéger et préserver la biodiversité ;
- Élaborer un plan d'utilisation des pesticides à la ferme ;
- Élaborer un plan de fertilisation raisonnée ;
- Améliorer la santé des sols ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, incluant les réductions des émissions liées aux engrais et les pratiques à la ferme ;

- Adopter des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- Pratiquer la gestion intégrée des ennemis des cultures, de l'eau, des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme ;
- Sobriété et efficacité énergétiques ;
- Mettre en place des mesures d'intendance environnementale (mise en valeur du territoire, protection des terres marginales, etc.)

3.1.2 Cesser de soutenir les pratiques néfastes

Comme l'a démontré la Coalition Fermiers pour la Transition Climatique dans son plus récent rapport sur les programmes de gestion du risque⁴², dans leur forme actuelle, les programmes d'assurance récolte incitent à convertir des terres marginales, des milieux humides, des prairies et des zones arborées, etc. en terres cultivées. Il y a donc des programmes actuels qui encouragent par défaut l'adoption de pratiques néfastes pour l'environnement et le climat. De nombreux indicateurs agroenvironnementaux déjà existants sur les émissions de GES, et la matière organique des sols par exemple, pourraient être utilisés pour se doter de cibles et d'outils pour atteindre ces cibles.

***19- Nous recommandons donc que :** pour chacun des indicateurs agro-environnementaux, le gouvernement se dote d'une cible à atteindre, évalue l'impact de tous les programmes sur l'atteinte de ces cibles, questionne l'efficacité des programmes et ajuste les programmes en conséquence.*

La gigantesque empreinte écologique du système alimentaire industriel conduit à la conclusion irréfutable que nous ne pouvons pas nous attaquer sérieusement aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la diversité biologique si nous ne remettons pas en question et ne transformons pas notre système alimentaire.

La seule manière (à la fois impérative et urgente) de rester en deçà du seuil de 1,5 °C de réchauffement de la température mondiale consiste à transformer l'agriculture pour qu'elle s'oriente vers la résilience des systèmes, une plus grande diversité biologique et la restauration des cycles du carbone.⁴³

L'agroécologie est politique ; elle nous demande de remettre en cause et de transformer les structures de pouvoir de nos sociétés. Nous devons placer le contrôle des semences,

⁴² Fermiers pour la Transition Climatique, Programmes de gestion des risques d'entreprise et adoption de pratiques permettant d'accroître la résilience et de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada, février 2022 ([lien](#))

⁴³ K. Dooley et al. (2018) *Missing Pathways to 1.5°C: The role of the land sector in ambitious climate action*. Climate Land Ambition and Rights Alliance (CLARA).

de la biodiversité, des terres et territoires, de l'eau, des savoirs, de la culture, des biens communs et des espaces communautaires entre les mains de celles et ceux qui nourrissent le monde.⁴⁴

20- Nous recommandons donc que : le gouvernement place le contrôle des semences, de la biodiversité, des terres et territoires, de l'eau, des savoirs, de la culture, des biens communs et des espaces communautaires entre les mains de celles et ceux qui nous nourrissent et non pas des multinationales.

⁴⁴ Déclaration du Forum international sur l'agroécologie, Nyeleni, Mali 2015

4) Pour l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?

Depuis plus de 10 ans de travail dans le dossier des OGM et des pesticides, notre organisme a trop souvent constaté l'omniprésence de l'influence des lobbys de l'agrochimie — que se soit sur la proposition de changement réglementaire, à leur présence néfaste sur les comités consultatifs ou la fréquence de leurs rencontres avec les élu.e.s et/ou fonctionnaires.

À l'inverse, on constate que la voix des ONG, des citoyen.ne.s et des autochtones n'est pas prise en compte ; ou, que l'on fait semblant de la prendre en compte dans des consultations où les décisions semblent déjà prises en amont.

Cela nourrit un cynisme envers nos institutions et nos élu.e.s que nous jugeons excessivement néfastes et qui doit être renversé.

Ce chapitre dresse un portrait de l'industrie de l'agrochimie et recommande de diminuer grandement leur influence avec des propositions simples qui peuvent être mises en place rapidement.

4.1 Portrait industrie agrochimique

Au cours des 40 dernières années, l'industrie agrochimique a été transformée de façon spectaculaire. Elle a évolué d'un secteur concurrentiel de l'industrie agroalimentaire, composé principalement de petites entreprises familiales à une industrie dominée par un petit nombre de sociétés multinationales opérant dans les domaines de la

pharmaceutique et de la chimie.⁴⁵ Cette concentration offre un pouvoir sans précédent à ces compagnies sur notre agriculture et notre alimentation, au détriment du libre choix des consommateurs et consommatrices et de l'autonomie des agriculteurs et agricultrices, dont le choix des semences diminue.

Jusqu'en 2016, le marché mondial des cultures GM était dominé par six entreprises - Monsanto, Dupont, Syngenta, Dow, Bayer et BASF. Après une vague de fusions, ces marchés sont désormais contrôlés par seulement quatre entreprises : Bayer a acheté Monsanto, Dow et Dupont ont fusionné et se sont rebaptisés Corteva, ChemChina a acheté Syngenta, et une partie des activités de Bayer et de Monsanto a été vendue à BASF. Les ventes de pesticides et de semences GM sont étroitement liées à ces entreprises.

Les 4 géants de l'agrochimie (Bayer-Monsanto, ChemChina-Syngenta, BASF, et Corteva) contrôlent 70 % du marché mondial des pesticides et les 4 géants des semences (Bayer-Monsanto, Corteva, ChemChina-Syngenta, et Limagrain) contrôlent 67 % du marché mondial des semences.⁴⁶

Pas surprenant alors que la totalité des cultures GM cultivées au Canada est génétiquement modifiée pour être tolérantes à un ou plusieurs herbicides. Certaines ont des caractéristiques GM supplémentaires (résistance aux insectes ou faible teneur en lignine).⁴⁷

L'utilisation de cultures génétiquement modifiées (GM) est intimement liée à l'utilisation d'herbicides depuis plus de vingt-cinq ans. Avec l'adoption généralisée des cultures GM, l'utilisation d'herbicides a augmenté de façon spectaculaire.

Comme l'a constaté la Rapporteuse spéciale au droit à l'alimentation de l'ONU⁴⁸, la puissance financière de cette industrie lui permettrait efficacement :

- de nier systématiquement les risques et les impacts des pesticides pour la santé humaine et l'environnement ;
- de mettre en place des stratégies de marketing « *non éthiques et agressives* » visant les agriculteurs et la population ;

⁴⁵ Fernandez-Cornejo, J. (2007). Just, R.E. Researchability of modern agricultural input markets and growing concentration. Am. J. Agric. Econ. 89, 1269-1275.

⁴⁶ The Rise of Mega-companies in the Global Food System: Implications for Economic and Environmental Sustainability -Jennifer Clapp- University of Waterloo ([lien](#))

⁴⁷ CBAN Factsheet: Genetically Modified Crops and Herbicides. December 2020 ([lien](#))

⁴⁸ [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation](#), 24 janvier 2017, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/34/48

- de « bloquer » les réformes et les restrictions sur leurs utilisations en menant d'intenses campagnes de lobbying auprès des gouvernements.

4.2 Exclure l'industrie du processus décisionnel

Sur son site, Santé Canada, dont l'ARLA relève, indique que son principal objectif est de « *prévenir et réduire les risques pour la santé individuelle et pour l'ensemble de l'environnement* »⁴⁹. Pour cela, il est grand temps que le gouvernement écoute la science indépendante et non les intérêts corporatifs d'une poignée de multinationales de l'agrochimie.

4.2.1 Regarder la vérité en face

Les compagnies qui vendent les pesticides et les semences génétiquement modifiées possèdent une influence démesurée sur nos politiques et freinent toutes politiques ambitieuses. Dans le cas des pesticides à base de glyphosate, les plus vendus au Canada, des documents scandaleux ont été rendus publics en 2019 : les **“Monsanto Papers”**. Ces documents internes à la compagnie Monsanto, démontrent clairement comment cette compagnie a essayé de cacher la dangerosité du glyphosate.

Les « Monsanto Papers » sont des correspondances internes de la compagnie qui révèlent que **la firme avait conscience de la dangerosité de ces produits depuis de nombreuses années et plus particulièrement sur son potentiel mutagène, c'est-à-dire celui capable d'engendrer des mutations génétiques.**

Les stratagèmes révélés sont nombreux ⁵⁰:

- financement d'études complaisantes ;
- dissimulation d'études mettant en lumière la dangerosité de leurs produits ;
- lobbying intensif sur des agences de réglementation ;
- attaques sur des instituts comme le Centre international recherche sur le cancer (CIRC) ;
- intimidation sur les chercheurs.

⁴⁹ Site de Santé Canada ([lien](#))

⁵⁰ <https://usrtk.org/pesticides/mdl-monsanto-glyphosate-cancer-case-key-documents-analysis/>

Le CIRC attaqué par Monsanto

La décision du CIRC de classer le glyphosate comme « cancérigène probable » est de mauvais augure pour Monsanto (aujourd'hui racheté par Bayer). En effet, la compagnie anticipe l'effet domino d'une telle nouvelle, et notamment l'ouverture de nombreux procès de la part des malades du cancer.

Pour ne pas nuire à la vente de son produit, la firme a mis 17 millions de dollars⁵¹ sur la table, pour la seule année 2015, afin de discréditer le CIRC. Un travail qui passe entre autres par le *ghostwriting*, cette technique qui vise à rémunérer des scientifiques pour leur faire endosser des recherches proposées par l'entreprise, ou encore le soudoiment d'une journaliste⁵² pour « faire tomber » le président du CIRC avec la publication de fausses informations.

Intérêts économiques à sens inverse du bien commun

Dans le domaine agricole, la science et la recherche semblent parfois trop intimement reliées aux intérêts économiques et commerciaux de l'industrie, ce qui peut entrer en contradiction avec le bien-être collectif et la sécurité publique.⁵³

En théorie, la recherche publique devrait répondre aux besoins de la société, de l'État, de la démocratie et de l'efficacité économique et s'articuler selon des soucis d'éthique, de vérité ou encore de « volonté de savoir » qui caractérisent la modernité.⁵⁴ Pourtant, en pratique, la logique marchande a vu son influence croître au cours des 25 dernières années, ce qui a modifié et entraîné des déséquilibres dans la dynamique de base de la recherche publique.

Plusieurs scientifiques indépendants et groupes environnementaux avaient examiné la réévaluation faite par l'ARLA du glyphosate en 2017 et y avaient constaté que l'agence s'était appuyée sur des études issues des Monsanto Papers.⁵⁵

⁵¹<https://sustainablepulse.com/2019/04/01/monsanto-spent-17-million-in-one-year-to-discredit-international-cancer-agency-over-glyphosate-classification/#.YgwLq-7MK3I>

⁵²<https://gmwatch.org/en/106-news/latest-news/18746-monsanto-fed-reuters-reporter-kate-kelland-with-info-to-disc-redit-iarc>

⁵³ Dr. Mae-Wan HO, *Science in Society*, No. 26 (été 2005) « Call on European Commission to support Independent Science », p7.

⁵⁴ Éric Darier (1999), « Foucault and the Environment: an Introduction, » dans Éric Darier (Ed.) *Discourses of the Environment*. (Oxford: Blackwell), pp.: 1-34.

⁵⁵ Leveille, Jean-Thomas. (2018-11-10). La Presse. Homologation du glyphosate : des études frauduleuses utilisées par Santé Canada.[\(lien\)](#)

4.2.2 Exclure l'industrie du processus décisionnel

Le Canada a signé la [Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#). L'article 5.3 de la convention stipule :

“En définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale”.

Il existe de nombreux liens entre le tabac et les pesticides. En effet, ces produits ont des impacts sur la santé des utilisateurs, mais aussi sur une grande partie de la population qui y sont exposés malgré eux. Ce sont aussi deux industries qui ne reculent devant rien pour continuer à vendre leurs produits à l'insu de la santé publique comme l'ont démontré les « tabacco papers »⁵⁶ et les « Monsanto papers ». **Leurs stratégies étant similaires, les conséquences devraient l'être aussi, c'est-à-dire les exclure des processus décisionnels.**

Depuis plusieurs années, l'industrie du tabac a été exclue des différents comités d'orientations qui visent la réglementation du tabac au Canada. Un autre exemple à suivre est la création du dernier Guide alimentaire canadien. Historiquement, la création de ce guide avait toujours été largement influencée par l'industrie qui siégeait sur de nombreux comités d'orientations et qui faisait une place prépondérante aux études financées par l'industrie. La nutritionniste Hélène Laurendeau déclare : « Ce guide, c'est une honte à ma profession... C'est tellement déconnecté d'où nous sommes rendus. »⁵⁷

21- Nous recommandons donc que : l'industrie en lien avec la production et la vente des pesticides soit exclue du Conseil consultatif sur la lutte antiparasitaire et du Comité directeur sur la transformation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ainsi que tout autre futur comité directeur.

4.2.3 Arrêter de financer les lobbys

En mars 2019, un article du *National Observer*⁵⁸, nous informait que **la série documentaire « Real Farm Lives » était en fait une campagne de relations publiques de la part des vendeurs de pesticides**. Sous couvert de neutralité, cette série a été

⁵⁶ Tobacco Industry Influence on Science and Scientists in Germany, 2006 , pub Med ([lien](#))

⁵⁷ Santé Canada mijote un nouveau Guide alimentaire, La Presse, 2016 ([lien](#))

⁵⁸ Nationale Observer, 27 mars 2019, Family farm documentary was part of pesticide lobby's campaign to change how you think. ([lien](#))

soigneusement élaborée par une agence internationale de marketing et de relations publiques, pour les fabricants canadiens de produits agrochimiques.

L'industrie multiplie ce genre d'initiatives depuis plusieurs années, car elle n'arrive plus à faire passer ses messages trompeurs aux citoyens. L'une des campagnes de marketing et de relations publiques les plus connues est le Centre canadien pour l'intégrité des aliments (CCIA)⁵⁹. Sur la page d'accueil de son site, on peut lire : *Le CCIA aide le système agroalimentaire à poser les bons gestes pour nourrir la confiance du public, en proposant des recherches, des ressources, des formations et des pistes de dialogue.*

Cependant, quand on regarde de plus près, ce centre de l'intégrité est financé en partie par les producteurs et vendeurs de pesticides : Bayer, Syngenta et Corteva, pour ne citer qu'eux. Dans son dernier rapport annuel disponible de 2018, on constate que le CCIA a reçu plus de 1 000 000 \$ d'argent gouvernemental et qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada fait partie des trois "champions" qui donnent plus de 100 000 \$ à cette association. De plus, l'Agence du revenu du Canada lui a octroyé un numéro de charité. **Est-ce une œuvre de bienfaisance de vouloir promouvoir l'utilisation de pesticides ? Est-ce que le gouvernement financerait des compagnies de tabac pour nous inciter à fumer ?**

22- Nous recommandons donc que : *que le gouvernement arrête son financement et retire immédiatement le numéro de charité de tout OBNL qui est financé en partie ou en totalité par des entreprises qui produisent ou vendent des pesticides.*

⁵⁹ Site internet du Centre canadien pour l'intégrité des aliments ([lien](#)), Rapport annuel 2018 ([lien](#))

5) À quoi ressemblerait le succès ?

La création d'une *Stratégie de pour la biodiversité* est une première étape et sera une grande première pour le Canada qui n'a toujours pas de plan de réduction de l'usage (ni du risque) des pesticides en 2023. Cependant, une stratégie — même ambitieuse — n'est pas suffisante et demande d'être accompagnée avec des objectifs intermédiaires à court terme et par des politiques cohérentes portées par des politicien.ne.s qui se tiennent debout devant les lobbys de l'agrochimie. Au Québec, depuis 1992, aucune des trois stratégies ou politiques gouvernementales visant à réduire la vente des pesticides n'y est arrivée: au contraire, depuis trente ans, les ventes de pesticides pour le milieu agricole ont augmenté de 3 %, soit près de 100 000 kg d'ingrédients actifs.⁶⁰

Des chiffres

Le succès peut se mesurer de différentes façons. Dans un premier lieu, la mesure du succès la plus facile est basée sur des données probantes, c'est-à-dire dès que l'on arrive à (non seulement) tenir nos engagements pris lors la COP 15 visant à réduire de 50% l'impact des pesticides d'ici 2030 (cible 7), mais aussi à réduire les ventes globales de pesticides d'au moins 50 % (comme s'est fixée l'Union européenne sur la même période). Il faut que le gouvernement soit transparent, et publie des chiffres des impacts et des ventes de pesticides, au Canada, sur une base régulière (comme le fait déjà le Québec depuis plus de 20 ans).

Tout et son contraire

Connaissez-vous le terme de *novlangue* inventé par George Orwell pour son roman d'anticipation 1984 (publié en 1949) ? C'est une simplification lexicale et syntaxique de la langue destinée à rendre impossible l'expression des idées potentiellement

⁶⁰ LETTRE OUVERTE AUX NOUVEAUX MINISTRES, Pesticides : 30 ans de politiques inefficaces, 22 octobre 2022 ([lien](#))

subversives et à éviter toute formulation de critique de l'État.

L'objectif ultime étant d'aller jusqu'à empêcher l'« idée » même de cette critique.⁶¹

Hors du contexte du roman, le mot *novlangue* est passé dans l'usage courant pour désigner péjorativement un langage ou un vocabulaire destiné à déformer une réalité, ou certaines formes de jargon : un jargon auquel nous faisons face depuis de trop nombreuses années dans le dossier des OGM et des pesticides.

Pour nous, **une bonne façon de mesurer le succès serait donc l'arrêt de l'utilisation de la novlangue par le gouvernement** pour faussement « greenwasher » leur politique, cacher leurs faiblesses, leur manque de cohérence et ainsi retarder les réels changements systémiques indispensables pour faire face à l'urgence des crises auxquelles l'humanité est confrontée.

En veulent pour preuve ces exemples frappants et préoccupants de l'utilisation de cette *novlangue* constatée uniquement dans le dossier [des nouveaux OGM](#) — ou quand le gouvernement dit une chose et fait son contraire :

(ceci est une liste non exhaustive)

- **L'opacité, c'est la transparence:** le gouvernement a décidé de ne plus obliger les compagnies de semences à déclarer la mise en marché de certains nouveaux OGM, ni même à évaluer leurs effets sanitaires — rendant le système plus opaque. Cependant, Agriculture Canada ne cesse de répéter que c'est pour le rendre plus transparent!
- **Volontaire, c'est obligatoire:** le gouvernement a mis en place le concept de « transparence volontaire » où les compagnies de l'agrochimie peuvent, sur une base volontaire, déclarer — ou non — la mise en marché de nouvelles plantes OGM.
Cependant, le gouvernement a une telle confiance dans ces compagnies qu'il répète à qui veut l'entendre que c'est l'équivalent d'une obligation.
- **Le problème, c'est la solution:** Au Québec comme au Canada, on constate avec l'arrivée des OGM dans le milieu des années 90, que la vente des pesticides n'a cessé d'augmenter.
Pourtant la ministre Mme Bibeau déclarait récemment que faciliter l'arrivée de plus d'OGM sur le marché allait « *nous aider à diminuer l'utilisation des pesticides* ».
- **L'attaque c'est la défense:** Le gouvernement dit défendre la norme biologique mais n'écoute pas [les inquiétudes du secteur biologique](#) et nuit gravement à

⁶¹ « La novlangue, instrument de destruction intellectuelle » [archive], Avoir raison avec George Orwell, France Culture, 6 juillet 2017 ([lien](#))

l'intégrité de leur certification en maintenant la transparence volontaire des nouveaux OGM lors de leur mise sur le marché.

Mme Bibeau avait pourtant fait [la promesse](#) de ne pas la mettre en place dans ces circonstances: c'est une attaque directe contre l'industrie biologique alors que le gouvernement répète défendre fièrement l'agriculture biologique.

On pourrait donc ironiquement conclure que cette stratégie sur la biodiversité sera un succès quand on entendra le gouvernement canadien déclarer haut et fort que : *les pesticides, c'est la santé !*

ANNEXE : LISTE DES RECOMMANDATIONS

Quelles sont les principales caractéristiques que doit avoir la Stratégie 2030 pour la biodiversité pour qu'elle soit couronnée de succès ?

1- Nous recommandons donc : au gouvernement d'exercer, au MINIMUM, une surveillance de tous les aliments et les semences génétiquement modifiés, incluant ceux qui sont issus de l'édition du génome. Tous les aliments et les semences génétiquement modifiés devraient faire l'objet d'une évaluation de leur innocuité par le gouvernement, et être obligatoirement déclarés au gouvernement.

2- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada base son évaluation des pesticides essentiellement sur des études indépendantes, incluant une revue de littérature la plus récente possible.

3- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada *“utilise les plus récentes données et connaissances scientifiques disponibles dans le cadre de ses réévaluations pour confirmer que les risques pour la santé et l'environnement posés par les pesticides présents depuis longtemps sur le marché demeurent dans les limites acceptables”*, à l'instar de la Vérificatrice générale du Canada.

4- Nous recommandons donc que : toutes les études utilisées lors de l'évaluation et de l'homologation des pesticides soient rendues publiques pour qu'elles puissent être vérifiées par des pairs au besoin.

5- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada mette en place un portail qui donne librement accès aux données sur lesquelles l'évaluation des pesticides est basée, en s'inspirant de l'évaluation des médicaments.

6- Nous recommandons donc que : la loi des produits antiparasitaires donne clairement et sans équivoque l'autorité au ministre de rendre publiques toutes les études pour raison de santé publique, comme c'est le cas avec la loi Vanessa.

7- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada mette en place un répertoire en ligne qui liste les effets des pesticides sur la santé des utilisateur.ice.s et des citoyen.ne.s afin d'aider les chercheurs en santé publique et autres domaines connexes.

8- Nous recommandons donc que : le gouvernement du Canada utilise des études toxicologiques et écotoxicologiques réalisées sur les formules commerciales, en commençant par celles les plus vendues au Canada.

9- Nous recommandons donc que : *“L’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire devrait s’assurer que les titulaires respectent l’échéancier indiqué dans les homologations conditionnelles pour la présentation de l’information requise. Elle devrait également évaluer les données à l’intérieur du délai de deux ans qu’elle s’est fixé pour déterminer si les produits antiparasitaires et les principes actifs restent acceptables”, à l’instar de la Vérificatrice générale du Canada.*

10- Nous recommandons donc que : *“lorsque l’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire détermine que les risques que présente un pesticide sont inacceptables pour tous les usages, elle devrait intervenir en temps opportun pour révoquer l’homologation de ce pesticide,” à l’instar de la Vérificatrice générale du Canada.*

11- Nous recommandons donc que : tous les pesticides interdits dans toute autre législation faisant partie de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), soient aussi interdits au Canada, le plus rapidement possible.

12- Nous recommandons donc que : Santé Canada interdise tous les pesticides avérés cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques ou perturbateurs endocriniens.

13- Nous recommandons donc que : en absence de données probantes sur la toxicité d’un pesticide, le principe de précaution soit appliqué.

Quelles mesures devraient être prioritaires et mises en œuvre dès que possible pour garantir que nous atteignons les cibles de 2030 et que nous soyons sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme pour 2050 ?

14- Nous recommandons donc que : la stratégie sur la biodiversité aide à faciliter l’adoption par davantage d’agriculteurs du plan environnemental de la ferme permettant d’atteindre des objectifs environnementaux clairs. De nouvelles ressources financières et éducatives devraient être rendues disponibles.

15- Nous recommandons donc que : le PEF inclut un plan de fertilisation raisonnée et plusieurs autres aspects liés à l’approche systémique à la ferme (voir plus bas les éléments à inclure dans le PEF).

16- Nous recommandons donc que : le recours à des services-conseils privés indépendants pour la réalisation des PEF soit être subventionné à 100%.

17- Nous recommandons donc que : la mise en œuvre de solutions techniques et financières qui vont favoriser l'implantation progressive des PEF en priorisant les impacts environnementaux selon les types d'exploitations et leur taille.

18- Nous recommandons donc que : la stratégie sur la biodiversité appuie un mécanisme de suivi et d'évaluation indépendant de la progression de la mise en œuvre du PEF. Idéalement, une révision aux 3 ans maximum devrait être faite pour assurer l'efficacité des programmes. Cela demande un niveau d'investissement élevé de la part du gouvernement dans les services-conseils et l'accompagnement des agriculteurs.

19- Nous recommandons donc que : pour chacun des indicateurs agro-environnementaux, le gouvernement se dote d'une cible à atteindre, évalue l'impact de tous les programmes sur l'atteinte de ces cibles, questionne l'efficacité des programmes et ajuste les programmes en conséquence.

20- Nous recommandons donc que : le gouvernement place le contrôle des semences, de la biodiversité, des terres et territoires, de l'eau, des savoirs, de la culture, des biens communs et des espaces communautaires entre les mains de celles et ceux qui nous nourrissent et non pas des multinationales.

Pour l'élaboration de la Stratégie 2030 pour la biodiversité, quels sont les points de vue, connaissances et compétences des individus, des collectivités ou des organisations qu'il faudrait amplifier pour progresser dans la réduction des menaces qui pèsent sur la biodiversité ?

21- Nous recommandons donc que : l'industrie en lien avec la production et la vente des pesticides soit exclue du Conseil consultatif sur la lutte antiparasitaire et du Comité directeur sur la transformation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire ainsi que tout autre futur comité directeur.

22- Nous recommandons donc que : que le gouvernement arrête son financement et retire immédiatement le numéro de charité de tout OBNL qui est financé en partie ou en totalité par des entreprises qui produisent ou vendent des pesticides.